

Note d'information relative à l'admission en Classe à Horaires Aménagés

CHAM VOIX

Principes d'admission

À Besançon – Collège Clairs Soleils (Besançon)

POUR UNE ENTREE EN 6e CHAM = DATE LIMITE DE RETOUR AU DIRECTEUR DE L'ECOLE = 24 février 2026

POUR LES AUTRES NIVEAUX DE COLLEGE, DATE LIMITE DE RETOUR AU PRINCIPAL DE COLLEGE = 24 février 2026

Le bassin de Besançon compte plusieurs types de classes à horaires aménagés :

- **CHAM Instrument (collège D. Diderot)**
- **CHAM Instrument (collège V. Hugo)**
- **CHAD Danse (collège V. Hugo)**
- **CHAM Voix (collège Clairs soleils)**
- **CHA Art Dramatique (collège Voltaire)**

Il est possible de présenter une candidature à plusieurs CHA, cependant, une seule candidature sera retenue.

CHAM Voix Clairs Soleils : des réunions d'information à l'attention des parents et des élèves intéressés sont organisées le 27 janvier 2026 à 17h30 au collège Clairs Soleils.

1. Procédure de candidature :

Candidater de façon **dématérialisée** sur le site internet du Conservatoire de Grand Besançon Métropole (www.conservatoire.grandbesancon.fr) et **imprimer l'accusé réception reçu par mail** à joindre obligatoirement à la fiche de demande d'admission ci-après.

Renseigner la fiche de demande d'admission correspondante : Annexe 2C, pour une demande d'entrée en classe à horaires aménagés musicale VOIX (Collège clairs soleils).

2. Principes d'admission :

La commission d'admission s'assure de la motivation et des capacités de l'élève à suivre avec profit la formation dispensée.

L'étude des candidatures se fait selon 2 modalités distinctes :

- **Sur dossier** : pour les élèves issus d'une CHAM ou ayant suivi un cursus traditionnel au sein du Conservatoire.
- **Sur dossier avec une mise en situation Voix** : pour les élèves qui ne sont ni issus d'un dispositif CHAM, ni déjà inscrits dans un cursus traditionnel au sein du Conservatoire.

La mise en situation se fera au sein du Conservatoire, en présence d'enseignants du Conservatoire et des collèges concernés.

❖ Mise en situation voix : **Mercredi 22 avril 2026 (9h00/10h30) au Collège Clairs Soleils**

❖ La commission d'admission en CHAM Voix se réunira : **le 11 mai 2026**



IMPORTANT : Il n'est pas utile de déposer une demande de dérogation.

Après avis de la commission, l'inspecteur d'académie - DASEN affectera les élèves dans les collèges concernés.

Les résultats de la commission d'admission en classe à horaires aménagés seront communiqués par courrier aux familles par la